

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEAISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

Le 22 septembre 2014

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34**  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 25 (26 à partir du point n°III 1) D**  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 8 (9 à partir du point n°III 1) C**  
**(8 à partir du point n°III 1) D**  
**- AYANT DONNE POUVOIR : 6 (7 à partir du point n°III 1) C**

*Le Lundi 29 septembre 2014 à 18h30*, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Les Chapelles, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Alain ANXIONNAZ, Louis GARNIER, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)  
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (à partir du point n°III 1) D) (Les Chapelles)  
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean Claude FRAISSARD (Montvalezan)  
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)  
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Monsieur Jean-Luc PENNA), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA.  
Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Monsieur Gérard MATTIS), Alain EMPRIN (pouvoir à Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD à partir du point n°III 1) C), Michel GIRAUDY (pouvoir à Madame Jacqueline POLETTI), Laurent HANICOTTE, Xavier TISSOT (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Georges TRESALLET (pouvoir à Madame Simone PERGET)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture  
073-247300254-20140929-2014-57-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2014  
Date de réception préfecture : 02/10/2014

**N° 2014-57 - PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE  
RISQUE « PREVOYANCE »**

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Le Président indique la possibilité pour la collectivité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque « prévoyance » ; ce qui est actuellement le cas puisque la MIHT intervient à hauteur de 25 % sur les cotisations versées par les agents à la Mutuelle Nationale Territoriale.

Une convention d'adhésion a été établie après mise en concurrence, organisée par le Centre de Gestion de la Savoie ; à laquelle la MIHT s'est portée candidate.

A l'issue de la consultation, le conseil d'administration du CDG73 a retenu le groupement constitué d'ADREA Mutuelle (mandataire)-Mutex.

Compte tenu des conditions compétitives proposées (taux, garanties) dont les agents pourront bénéficier, la collectivité est appelée à participer selon un montant unitaire à définir ; il est proposé que celui-ci soit d'un euro par agent adhérent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **VALIDER** le dispositif.
- **AUTORISER** le Président à signer tout document à intervenir, y compris la résiliation de l'ancien contrat groupe au 01/01/2015.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,**

**Gaston PASCAL MOUSSELARD**

